

Enseignement

Des départements donnent un nouvel élan à leur offre pédagogique artistique

POURQUOI ?

Les schémas départementaux des enseignements artistiques (SDEA) visent à élargir les publics accueillis grâce à une offre liée à la réalité de la création sur les territoires.

POUR QUI ?

Ils ciblent un public amateur de tous âges : les élèves des conservatoires et écoles d'art ; les scolaires ; les élèves en situation de handicap et les résidents d'Ehpad.

COMMENT ?

Traditionnellement, ces schémas concernent la musique, la danse et le théâtre. Ils s'ouvrent désormais aux arts plastiques et visuels pour créer des synergies artistiques.



AVANTAGE

Le schéma organise les liens entre les pratiques artistiques. Il contribue au croisement des publics et à une meilleure visibilité de l'offre artistique sur le territoire.



INCONVÉNIENT

L'accessibilité pour tous les publics implique une harmonisation tarifaire entre conservatoires et structures associatives, compliquée par la diversité des offres et des niveaux de financement.

Cette année, pendant quelques jours, le hall du conservatoire Niedermeyer d'Issy-les-Moulineaux (68600 hab., Hauts-de-Seine) a exposé de drôles d'instruments en trois dimensions, constitués de bois, de carton, de fil ou de papier. Cet accrochage insolite avait été produit par des adolescents musiciens encadrés par un artiste durant les vacances scolaires de la Toussaint.

Intitulé « Fausses notes », l'atelier de découpe et de bricolage a eu lieu à l'école d'arts plastiques Les Arcades. « L'idée était de s'inspirer des dessins cubistes de Pablo Picasso et d'être guidé selon un processus de déconstruction de modèles de guitare, violon, clavier, etc. Le stage, gratuit, élaboré en lien avec les écoles de musique partenaires, a eu beaucoup de succès », explique Jean-Marc Thommen, le directeur des Arcades.

AMATEURS ET BACHELIERS

Ce projet croisé a été facilité par l'intégration de l'école d'amateurs dans le nouveau schéma départemental d'enseignements artistiques (SDEA) du conseil départemental des Hauts-de-Seine pour

2022-2025. Obligatoire depuis la loi du 13 août 2004, l'écriture d'un schéma départemental des enseignements en musique, danse et art dramatique ne tenait compte, jusqu'ici, que des disciplines enseignées dans les conservatoires.

« Les arts plastiques ont été longtemps les grands oubliés des politiques culturelles, alors que nos écoles accueillent des cadres d'emplois de la fonction publique et que certaines d'entre elles comptent en leur sein des classes préparatoires publiques formant

douze professeurs pour les pratiques amateurs : elle forme aussi, chaque année, une promotion de bacheliers.

DIVERSIFICATION DES PRATIQUES

L'établissement s'était déjà fait remarquer par le département grâce à un atelier de poterie proposé par l'une de ses enseignantes auprès d'un Ehpad de la ville hébergeant des personnes âgées atteintes de différentes pathologies du vieillissement. « Depuis notre intégration à ce schéma, ce projet fait l'ob-



« Les arts plastiques ont été longtemps oubliés, alors que nos écoles accueillent des cadres d'emplois de la fonction publique. »

Emeline Eudes, coprésidente de l'Association nationale des écoles d'art territoriales de pratiques amateurs

des bacheliers aux concours des écoles supérieures d'art », constate Emeline Eudes, coprésidente de l'Association nationale des écoles d'art territoriales de pratiques amateurs.

Dans les Hauts-de-Seine, en effet, l'école Les Arcades n'accueille pas seulement 450 adhérents de tous âges, encadrés par

jet d'une convention de partenariat signée entre Les Arcades, la municipalité d'Issy-les-Moulineaux et l'Ehpad. C'est une reconnaissance du travail de notre intervenante », assure Jean-Marc Thommen.

Cette gratitude se traduit aussi par une contribution financière du département auprès de la ville et de l'école d'art, tout comme avait

Haute-Savoie 841 500 hab.



L. GUETTE / DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

MYRIAM LHUILLIER, vice-présidente chargée de la culture et du patrimoine

Un apprentissage mieux articulé et un dialogue élargi auprès des professionnels

Voté au printemps 2023, le nouveau schéma départemental des enseignements artistiques de la Haute-Savoie est le fruit d'une année de préparation et de concertation. « Nous avons en tête de proposer un plus grand panel d'offres artistiques, selon quatre défis : l'apport d'un enseignement accessible et inclusif ; un enseignement artistique innovant avec, par exemple, le lien entre les écoles et notre réseau de fanfares ; un apprentissage articulé avec les pratiques amateurs ; un lien avec l'éducation par une coopération avec les collègues. En résumé, la culture pour tous et partout », détaille Myriam Lhuillier, vice-présidente chargée de la culture et du patrimoine.

Si la musique est la discipline majoritaire sur le territoire, 2 000 des 14 268 élèves inscrits à la rentrée dans les écoles du schéma départemental suivent un enseignement dans trois établissements qui n'en proposent pas. Pour les écoles d'arts plastiques, c'est un moyen de rompre leur isolement. « Les écoles de cirque et d'arts n'ont que des réseaux nationaux ou régionaux dans le meilleur des cas, ce qui ne leur permet pas d'échanger sur les spécificités de leur territoire quotidien », explique Myriam Lhuillier. Outre un apprentissage mieux articulé avec les pratiques amateurs, le dialogue et les projets croisés entre disciplines seront aussi une opportunité pour les enseignants d'élargir l'horizon de leurs relations professionnelles.

Contact

Myriam Lhuillier, 04-50-33-50-00.

été prise en charge la rémunération de l'artiste formateur de l'atelier multidisciplinaire Fausses notes.

Croiser et diversifier les pratiques est ce qui motive ces nouveaux schémas départementaux. En Haute-Savoie, le SDEA pour 2023-2027 a vu son budget doubler, passant à 1,8 million d'euros. Il intègre 51 établissements. « Cette enveloppe est destinée pour 20% à des écoles qui ne consacrent pas toute leur activité à la musique », précise Isabelle Dhal, directrice générale adjointe chargée des ressources du département.

Parmi elles se trouvent l'école supérieure d'art d'Annecy et l'école des beaux-arts du Genevois, dédiées aux arts plastiques et visuels. Pour intégrer le réseau, elles ont dû justifier d'un statut associatif ou public, d'un poste

dédié aux fonctions de direction, de la présence d'enseignants diplômés, d'une organisation pédagogique en cursus et d'un projet d'établissement pluriannuel en phase avec les objectifs fixés par le schéma. « Ceux-ci ont l'ambition d'encourager les innovations pédagogiques et de renforcer la place de l'établissement dans son écosystème sur le territoire », souligne Myriam Lhuillier, vice-présidente chargée de la culture et du patrimoine du département haut-savoyard (lire ci-dessus).

OPPORTUNITÉ DE VISIBILITÉ

Au-delà des collaborations entre établissements, le schéma oblige à une concertation entre ceux-ci et la collectivité. « Cela m'a donné une vision bien plus large de l'écosystème culturel d'une grande partie

des Hauts-de-Seine, confie Jean-Marc Thommen. Tous les trois mois, nous nous réunissons avec les autres directions, des professeurs et les deux chargées de mission du département pour parler contenu et offre. » Soutenue par la collectivité dans la communication auprès du public, cette démarche est aussi une opportunité de visibilité pour l'école.

D'autres écoles d'arts plastiques suivent le même chemin. C'est le cas dans le Nord et dans les Alpes-de-Haute-Provence, comme le confirme Anne Rinjonneau, sa directrice adjointe chargée des stratégies culturelles : « Notre schéma 2025 est en cours, il intégrera notamment l'école d'art intercommunale de Dignes-les-Bains [17 200 hab.], dédiée aux arts plastiques. » ● **Julie Krassovsky**

Obligation

L'écriture d'un schéma départemental des enseignements en musique, danse et art dramatique a été rendue obligatoire par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Il a pour objectif de positionner l'action des départements en faveur de ces pratiques.